

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1038 accordant une permission de vingt et un jours à Daher Houssein.

n° 1038

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
10 octobre 1948

Numéro JO  
n° 10 du 31/10/1948

Date du numéro  
31 octobre 1948

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

**Vu** la demande du 14 septembre 1948 Daher Houssein, chauffeur au service de sûreté

**Vu** l'avis favorable du chef du service de sûreté,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 er. — Une permission d'absence de vingt et un jours à solde entière, pour en jouir à Borama (Somaliland), est accordée à Daher Houssein, chauffeur du service de la sûreté.

#### Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du jour de sa parution, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.**